

PLAFONDS DE RESSOURCES ANNUELLES (REVENU FISCAL DE REFERENCE) PREVUS AUX ARTICLES L, 441-3, R 331-12 et R.441-1 (1°) DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION (CCH) APPLICABLES AUX LOGEMENTS AUTRES QUE CEUX MENTIONNES AU II DE L'ARTICLE R. 331-1 DU CCH (PLUS)

Au 01/01/2017

**REVENU FISCAL DE REFERENCE
SUR L'AVIS D'IMPOT SUR LE REVENU ANNEE 2015**

	1 PERSONNE	2 PERSONNES	3 PERSONNES	4 PERSONNES	5 PERSONNES	6 PERSONNES
			OU	OU	OU	OU
		ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages	1 pers. Seule + 1 pers. a charge	1 pers. Seule + 2 pers. a charge	1 pers. Seule + 3 pers. a charge	1 pers. Seule + 4 pers. a charge
			OU			
			1 jeune ménage (sans personne à charge)			
Zone II et III	20 123	26 872	32 316	39 013	45 895	51 723

Par personne supplémentaire : 5 769 €